

N/REF : 26/02/2025 16H14 C:000053 I:02624
V/REF : AC/C14532
V/Email reçu le Mercredi 26/02/2025 à 16H14

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. ADI
IMMEUBLE : RES.AN DISKUIZ -ADI
1, ALLEE DES CHENES
1, ALLEE DES CHARMES
35740 PACE

Rennes, le 10 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 1 CHENES - MME GOMEZ 07 88 99 90 77 / 02 99 60 24 95
LOGEMENT N° 014034, PORTE N°4034, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2
MOTIF : SUITE INTERVENTION
ABSENCE D'EAU CHAUDE
Donneur d'ordre : Mme A CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 04/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
RECHERCHE DE PANNE
CONSTAT : LE LOCATAIRE A MIT LE CONTACTEUR JOUR/NUIT EN MODE AUTOMATIQUE
ALORS QU'IL A PAS DE CONTRAT HEURE CREUSE HEURE PLAINE
REMISE CONTACTEUR EN MODE MANUEL (MARCHE FORCÉ)
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : BB AB Email envoyé le 07/03/25 à 18H49 Mme A CASAERT
AT LCOMPTER Email envoyé le 05/03/25 à 14H37 Mme A CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,00	MOE001-H(s)	Plombier hors BPU le 04/03	51	50,00		100,00
1,00	DEP002-Dépl.	<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	51	20,00		20,00
TOTAL H.T.						120,00
T.V.A. a 10,00%						12,00
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>132,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.